

Conditions d'inscriptions

- 1- **Les inscriptions** sont faites par les **parents ou adultes responsables**. (Prévoir le carnet de santé pour la fiche sanitaire).
 - 2- **L'assurance responsabilité civile est OBLIGATOIRE** et **L'Individuelle accident** est vivement conseillée
 - 3- **La tranche d'âge:** Le séjour sportif des vacances de Printemps est ouvert aux enfants nés en 2006, 2005, 2004, et 2003.
 - 4- **Activités:** L'activité principale du séjour est « **le char à voile** ». Des tenues adéquates sont exigées pour chaque activité. Une liste indicative de vêtements à prévoir vous sera fournie lors de l'inscription.
 - 5- **Horaires et dates:** L'heure de départ devra être impérativement respecté, **le lundi 9 avril 2018 à 6h30**. Le retour est prévu **le mercredi 11 avril 2018 à 20h**. (vous serez tenus informés d'une éventuelle modification d'horaire). En revanche, le service des sports se réserve la possibilité de modifier le programme d'activités pour le bon déroulement du séjour (intempéries...)
 - 6- **Places limitées:** pour des raisons de sécurité et d'organisation, le nombre de places du séjour est limité à 15 participants (les 15 premiers inscrits). Aussi, si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le séjour pourra être annulé.
 - 7- **Tarifs:** la grille tarifaire est fixée en fonction du quotient familial CAF. **Pensez à vous munir de votre justificatif.**
 - 8- **Réductions:** 10% pour le 2ème inscrit, 15% pour le 3ème inscrit (par fratrie). **Aussi, une participation financière de la commune à hauteur de 40€ sera appliquée à toutes les familles contribuables de la commune. Pensez à vous munir d'un justificatif d'imposition ou de domicile.**
 - 9- **Conditions de paiement:**
le paiement se fera de la manière suivante :
A/ un acompte d'un montant de 70 euros au moment de l'inscription.
B/ le solde sera réglé **avant le départ du séjour**, lors de la réunion d'information aux familles. *Le paiement peut se faire par chèque (à l'ordre du trésor public), par chèques vacances (pas de monnaie rendue) ou en espèces.*
 - 10- **Le remboursement du séjour** (moins l'acompte) pourra être accepté si l'enfant présente un état de santé ne lui permettant pas de participer au séjour.
A la demande des familles: sur présentation d'un certificat médical.
A la demande de la direction.
- ATTENTION : aucune somme ne sera remboursée après le début du séjour.**

République Française



VILLE DE
LA GRAND-CROIX

**Le service des sports
de La Grand-Croix
vous propose**

Activités Sports 2018

12-15 ans

Vacances de Printemps

Du 9 au 11 avril 2018



Service
04 77 73 15 59
des Sports



NOUVEAU
Séjour
Sportif
3 jours / 2 nuits



N° D'AGREMENT DDSCS : 0420425SC000217

Service des sports - Espace Roger Rivière - rue Louis Pasteur - 42320 LA GRAND-CROIX
Téléphone: 04.77.73.15.59 - E-mail: servicedessports.lagrandcroix@orange.fr

Fonctionnement des inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous.

LES RENDEZ-VOUS

sont pris par téléphone selon les conditions ci-dessous:

04 77 73 15 59

1/ Pour les contribuables de La Grand'Croix:

Lundi 26 février 2018
de 13h30 à 19h.

2/ Pour Tous:

Du mardi 27 février 2018 au vendredi 2 mars 2018
de 8h à 16h30.



Les rendez-vous sont donnés pour une seule famille (un appel = une fratrie)

LES INSCRIPTIONS

se feront en respect du planning des rendez-vous

Le lundi 5 mars 2018 entre 18h et 20h.
à l'Espace Roger Rivière (bureau du service des sports)

Les dossiers devront être complets !



Participation financière de la C.A.F



Programme du séjour sportif

Documents à fournir lors de l'inscription !

- Le bulletin d'inscription dûment complété + 1 photo d'identité récente.
- La fiche sanitaire de liaison dûment complétée.
- Le numéro d'allocataire et quotient CAF ainsi que le régime d'appartenance (justificatif)
- Les attestations d'assurances (responsabilité civile et individuelle accident).
- L'adhésion au règlement intérieur (signatures: l'enfant et le responsable légal).
- Un justificatif pour les contribuables de La Grand'Croix
- Le test d'aisance aquatique (obligatoirement le document « DDCS » disponible sur le site internet de la Mairie).
Attention: ce document est valable plusieurs années !
- Le règlement de l'acompte de 70€ (le solde sera exigé avant le départ du séjour) chèques (trésor public), espèces, chèques vacances (nous ne rendons pas la monnaie).

Vous trouverez l'ensemble des documents à télécharger sur: www.lagrandcroix.fr

Tarifs du séjour (Tarifs indicatifs sous réserve de validation du conseil municipal)

Commune / Hors commune	Quotients CAF	- de 400	De 401 à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1200	De 1201 à 1500	+ de 1500
	Contribuables de La Grand'Croix (participation Mairie comprise)		152€	163€	174€	185€	196€
Non contribuables de La Grand'Croix		192€	203€	214€	225€	236€	247€

Inclus: transports, hébergement, repas selon programme, encadrement et activités.

LUNDI 9 AVRIL 2018				MARDI 10 AVRIL 2018				MERCREDI 11 AVRIL 2018			
Matin		Après-midi		Matin		Après-midi		Matin		Après-midi	
6h30	Départ de l'Espace Roger Rivière	14h 15h30	1ère séance de Char à Voile	8h 9h	Petit Déjeuner	14h 15h30	3ème séance de Char à Voile	8h 9h	Petit Déjeuner	15h	Départ de La Franqui
11h30	Arrivée à La Franqui	16h 17h	Installation au centre l'Albatros à La Franqui	10h 11h30	2ème séance de Char à Voile	16h30 18h	Activité collective	10h 11h30	4ème séance de Char à Voile	20h	Arrivée à l'espace Roger Rivière
12h 13h	Pique nique à la charge des familles	19h15 20h15	Dîner	12h15 13h15	Déjeuner	19h15 20h15	Dîner	12h15 13h15	Déjeuner		
		20h30 21h30	Veillée			20h30 21h30	Veillée				